



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le règlement numéro # 224-2022 « Règlement amendant le règlement de zonage no. 157-2018, et ses amendements, de la municipalité de Saint-Victor, aux fins de modifier et de corriger certains articles du règlement, le plan de zonage et les grilles des spécifications des usages, à la suite de modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC ainsi qu'à certaines demandes reçues »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 12 décembre 2022.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 décembre 2022.

QU'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 5 janvier 2023;

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 25 septembre 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 26 septembre 2023.

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 26 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 septembre 2023

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière